

Appel à Projets 2025 Expertise - Formation Règlement



Cadre AAP 2025

Dans le cadre de financements alloués par la Missions maladies rares du Ministère de la santé, FilRougE-MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) consacré à l'appui à l'expertise et à la formation professionnelle dans le périmètre des maladies de la filière.

1. Objectif

Cet APP vise à soutenir la formation des professionnels de santé et sociaux afin de mieux identifier et prendre en charge les maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythroïèse et à poursuivre la contribution des associations de malades à cet objectif de la filière.

2. Thématiques ciblées :

- Situations d'urgence et complexes (handicaps, déficience intellectuelle, douleurs chroniques,
- Médecine de ville
- Formation des jeunes médecins
- Transition enfants-adultes, adolescents-jeunes adultes
- Patients experts en partenariat avec les associations
- Médecine génomique
- Ethique en santé pour le grand public, les malades, les aidants et les professionnels
- Formations nationales et européennes aux maladies rares
- Formation s'inscrivant dans l'une des thématiques des groupes de travail de la filière.

3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière :

- Professionnels de santé ;
- Associations membres.

!/ \ Les lauréats des AAP 2024 et 2025 ne peuvent pas présenter de projet.

4. Critères de Sélection :

- Pertinence (des actions proposées pour l'atteinte des objectifs)
- Cohérence/qualité des actions proposées
- Innovation pédagogique/outil
- Qualité de l'équipe pédagogique/environnement

- Impact (Bénéfices pour l'audience cible, dissémination, continuation éventuelle du projet)
- Budget (En adéquation avec les actions proposées)
- Prise en considération des outils déjà existants au sein de la filière.

5. Procédures et calendrier :

1. Dossier de candidature :
Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à :
contact@filiere-mcgre.fr avec en objet **AAP expertise-formation 2025**
2. Date limite de dépôt : **30 septembre 2025**
3. Etude des candidatures par le comité de sélection entre le 1^{er} et le 15 octobre 2025
4. Constitution des dossiers administratifs, dès l'annonce des résultats.